



## ACTION CONTRE LA DÉSERTIFICATION



## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités est au cœur des efforts d'Action contre la désertification pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. Une stratégie de renforcement des capacités est mise en place pour développer les capacités des individus et des organisations dans la restauration et la gestion durable des terres et pour soutenir la mise en place d'une politique et d'un cadre juridique propices au niveau local, national et régional afin d'accroître l'impact et la durabilité des activités menées dans le cadre d'Action contre la désertification.

**Action contre la désertification aide les pays à identifier leurs capacités existantes et à hiérarchiser leurs besoins, en faisant intervenir un large éventail de parties prenantes : gouvernements, société civile, organisations de producteurs et de femmes, organisations techniques, instituts de recherche et communautés locales aussi bien au niveau local, national, régional qu'international.**

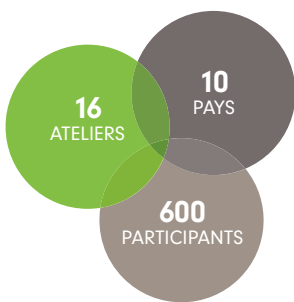
Action contre la désertification vise à permettre aux acteurs dans leurs pays de maîtriser efficacement la mise en œuvre à long terme des plans d'action de la Grande Muraille Verte et de la lutte contre la désertification et de mener des activités de renforcement des capacités de façon indépendante.

- Entre 2014 et 2016, 16 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans 10 pays - Burkina Faso, Éthiopie, Fidji, Gambie, Haïti, Italie, Kenya, Niger, Nigeria et Sénégal.
- Près de 600 personnes ont participé à ces ateliers.
- Les sujets abordés durant ces ateliers comprennent l'évaluation des capacités, le suivi et l'évaluation, les évaluations socio-économiques et biophysiques de référence, la restauration à grande échelle des terres arides, le développement de stratégie pour la relance du secteur des gommés et des résines, la gestion et les opérations de projet.





©FAO/Giulio Napolitano



## ACTION CONTRE LA DÉSERTIFICATION

est une initiative du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en appui à l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel et aux plans d'action nationaux de la lutte contre la désertification visant à promouvoir la gestion durable et la restauration des terres, mise en œuvre par la FAO et ses partenaires avec le financement de l'Union européenne (UE) dans le cadre du 10ème Fonds européen de développement (FED).

### Contact

Marc Parfondry  
Expert forestier  
marc.parfondry@fao.org

Un cadre renouvelé pour le renforcement des capacités a été adopté par la FAO, basé sur l'idée que le renforcement des capacités est conduit par les acteurs nationaux, conformément aux priorités nationales et au contexte local, et ancré dans les systèmes nationaux et d'expertise locale.

**Le renforcement des capacités** est défini comme le processus par lequel les individus, les organisations et la société, dans leur ensemble, libèrent, renforcent, créent, adaptent et maintiennent les capacités au fil du temps. Le renforcement des capacités a toujours été associé au transfert des connaissances et à la formation des individus,

mais il est aussi un processus complexe de changement non linéaire et à long terme. Il met l'accent sur les compétences techniques dans les pratiques de gestion durable et de restauration des terres, telles que la plantation, l'entretien et la gestion des zones restaurées ou la collecte de semences et les techniques de pépinière, ainsi que le suivi.

Le renforcement des capacités couvre également les capacités fonctionnelles, ou compétences personnelles, nécessaires pour soutenir le changement, comme le partage de connaissances et de l'information, la création de partenariats, la communication, les processus participatifs, le plaidoyer et la mobilisation des ressources.



©FAO/Giulio Napolitano



©FAO/Giulio Napolitano

[www.fao.org/in-action/action-against-desertification](http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification)

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.

**ACTION  
CONTRE LA  
DÉSERTIFICATION**



© FAO 2016  
16882F/110716